

Sécurité aérienne: aéronefs des pays tiers empruntant les aéroports communautaires, programme SAFA

2002/0014(COD) - 17/06/2003 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission approuve la position commune adoptée à l'unanimité étant donné qu'elle respecte les principes essentiels de la proposition initiale. La position commune tient compte de changements importants comme l'introduction d'inspections par sondage, comme le demandait le Parlement européen, et respecte dans une large mesure les autres amendements adoptés par le Parlement.